

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 25 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 12 juin 2026	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 25 de la délibération 26-025 à 26-034 23 à partir de la délibération 26-035 Absents excusés : 11 Absents : 3 Votants : 25 de la délibération 26-025 à 26-034 23 à partir de la délibération 26-035
---------------------------------------	---

Messieurs QUINAULT et PAQUEREAU ont quitté le comité syndical après la délibération 26-034

PRESENTS : Mme ALVAREZ Adeline (suppléante) ; Mme ARDRIT Edwige ; M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; M. BIZAGUET Antoine ; M. CHABAUTY Gérard ; Mme CHABAUTY Viviane ; M. CHOLLET Jean-Michel (suppléant) ; Mme DE KEATING HART Sophie ; M. DECHEREUX Thierry ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. HARDY Renaud ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. LAURANTIN Jean-Claude (suppléant) ; M. LIAUD Patrick ; Mme LUCET Catherine (suppléante) ; M. MORIN Pierre (suppléant) ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PAQUEREAU Dominique ; M. POUIT Stéphane ; M. QUINAULT Sébastien ; M. RENAUD Denis ; M. SORIN Grégory ; M. URBAIN Axel.

ABSENTS EXCUSES : M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DORET Michel ; M. ERNOULT Gérard ; Mme GUILLOT Mélanie ; M. MACAIRE Félix ; Mme SALVEZ Frédérique ;
M. HOUSIER Christian est remplacé par Mme LUCET Catherine ;
M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. LAURANTIN Jean-Claude ;
Mme. NOLOT Monique est remplacée par M. MORIN Pierre ;
M. PILLOT Jean est remplacé par M. CHOLLET Jean-Michel ;
Mme PORTET Martine est remplacée par Mme ALVAREZ Adeline.

ABSENTS : M. BICHOT Sébastien ; M. CHARBONNEAU Romain ; M. DUBOIS-HALOPÉ Paul-Eric.

Secrétaire de séance : Mme ARDRIT Edwige

FINANCES - BUDGET
CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES : ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Monsieur le Président présente un état des taxes et produits irrécouvrables pour les exercices 2010 à 2025 qui lui ont été adressés par Monsieur le Trésorier pour un montant global de 20 796,22€.

EXERCICE	ETAT 7575501115 du 08/10/2025
2010	21,10 €
2011	986,45 €
2022	1 225,96 €
2023	7 174,05 €
2024	11 085,21 €
2025	303,45 €
	20 796,22 €

Les titres, cotes ou produits portés sur les présents états ne peuvent être recouvrés en raison des motifs suivants :

- PV de carence ;
- Poursuite sans effet ;
- Personne disparue ;
- N'habite pas à l'adresse indiquée et demande de renseignement négative ;
- Personne décédée et demande de renseignement négative ;
- Combinaison infructueuse d'actes ;
- Clôture pour insuffisance d'actif sur règlement judiciaire – liquidation judiciaire ;
- Surendettement et décision d'effacement de dette ;
- Dossier de succession vacante négatif ;
- Créance minime ;
- Créance inférieure au seuil de poursuite.

Il est donc proposé d'admettre la somme de **20 796,22€** en non-valeur.

Vote du Comité Syndical

- Vu l'exposé du Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **ACCEPTE** d'admettre en non valeurs la somme de **20 796,22€**.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Bernard GAUFFRETEAU

